

## DEPOT DE RAPPORTS

Par l'hon. M. BELAND.—Rapport annuel du ministère de la Santé publique et copie des règlements établis en vertu de la loi des Médicaments brevetés.

Par l'hon. M. COPP .

(1) Rapport du secrétariat d'Etat pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1922.

(2) Ordonnances du territoire du Yukon, adoptées par le conseil du Yukon, à la seconde session de 1921 et en 1922.

(3) Rapport des Archives publiques pour l'année 1921.

Par l'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur).—Décret de l'Exécutif en date du 29 juin 192, et fait en vertu de la loi pour le placement des soldats sur les terres.

## DEPOT D'UN BILL RELATIF A LA LOI DES CHEMINS DE FER

L'honorable H. H. Stevens demande à déposer un projet de loi (bill n° 2) tendant à modifier la loi des chemins de fer.

L'hon. M. GRAHAM: Expliquez-vous.

L'hon. M. STEVENS: Le but du projet de loi est en résumé de corriger ce qui paraît être un état de choses dangereux et anormal causé par certaines expressions dans le texte de la loi. La loi des chemins de fer décrète que la commission des chemins de fer décidera la question du tarif des marchandises et elle contient aussi certaines clauses empêchant la préférence excessive. Mais, dans chaque cas où se trouve le mot "préférence", il est précédé de qualificatifs comme "défavorable", "excessive" ou "injuste". Le projet de loi se propose de faire disparaître ces qualificatifs de manière à ce que l'article de la loi vise toute préférence en ce qui regarde le taux de transport des marchandises.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu pour la 1re fois.

## CONFERENCE DE LAUSANNE

M. WOODSWORTH: Le Gouvernement possède-t-il des renseignements touchant l'insuccès des négociations de Lausanne?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Les renseignements que possède le Gouvernement touchant la conférence de Lausanne sont en substance ceux qui ont été publiés dans les journaux.

## SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre intérimaire des Chemins de fer): En prenant la [Le très hon. W. S. Fielding.]

parole, monsieur l'Orateur, je ne puis me défendre du sentiment qu'en traitant la question qui formera la majeure partie de mon discours, je parle au nom d'un autre qui ne se trouve pas parmi nous.

Ce que je vais dire ne fera que confirmer la direction habile du département qu'il conduisait avec tant de compétence. Loin de moi la pensée de vouloir diminuer l'effet des éloquentes tributs qui ont été offerts au défunt par les trois leaders en disant quelques lieux communs de mon cru. Jamais je n'ai entendu d'aussi éloquentes éloges aussi complètement mérités et je ne puis que concourir dans tout ce qui a été dit de la valeur personnelle et de l'habileté de notre ancien camarade.

En commun avec les autres députés, j'adresse les plus sincères compliments et la plus cordiale bienvenue aux nouveaux députés qui viennent d'arriver à la Chambre. Il n'est pas de meilleure école que la Chambre pour développer chez les jeunes la somme de connaissances et l'intelligence et, monsieur l'Orateur, en dépit des critiques que nous entendons souvent touchant la valeur des hommes qui siègent au parlement canadien, je puis dire, ayant été des années dans la vie publique, que les membres de nos deux Chambres ne souffrent pas de la comparaison avec ceux de tout autre corps législatif du monde entier. Les deux députés qui ont suivant la tradition proposé et appuyé l'adresse à la Chambre se sont acquittés de leur tâche avec éloquence et savoir, et nous comptons qu'ils fortifieront la discussion, non seulement à cause de leur habileté dans le débat, mais aussi pour la somme de connaissance dont ils feront profiter la Chambre et le pays entier.

Je ne voudrais pas oublier, monsieur l'Orateur, de féliciter mon bon ami de Brandon (M. Forke) qui n'est pas seulement chef du "groupe du coin", mais bien chef du second groupe en nombre de cette Chambre. A mon sens, son discours a été juste sous tous les rapports, bien raisonné et parfaitement modéré. Nous sommes tous d'accord avec lui pour croire que les lois édictées par le Parlement devraient avoir pour but le bien-être de toutes les classes du peuple et plus nous pourrions nous entendre sur des questions sujettes à discussion en mettant chacun un peu du nôtre, plus nous arriverons à rendre des lois avantageuses pour la nation tout entière.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention de la Chambre sur le problème ferroviaire auquel le pays doit faire face.

Je n'apprendrai rien aux vieux parlementaires qui sont ici depuis 1911 ni à ceux qui sont venus plus tard, mais il serait bon, je pense, de rappeler les événements qui ont